

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-60 du 26 février 2010 modifiant la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique

NOR : SASM1030133S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 portant nomination d'experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2010-28 du 9 février 2010 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de : « M. BOTTO (Henri) », lire : « M. BOTTO (Henry) ».
Au lieu de : « M. GABISSON (Eric) », lire : « M. GABISON (Eric) ».
Au lieu de : « Mme MASSOU-BOURDET (Elisabeth) », lire : « Mme MASSOU, dit BOURDET (Elisabeth) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 26 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT